

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de Ville, le 19 octobre 2009 à 19h.

PRÉSENTS : MM Bruno Guilbault  
Mario Godbout  
Lucie Racine  
Jean-François Labranche

PUBLIC : 6 personnes

Madame Suzanne Cyr, assiste à la séance extraordinaire du conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

**RÉS.NO : 2009-10-206      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Joachim à 19h. Monsieur le maire Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et débute la séance avec l'item : « Ordre du jour ».

**RÉS.NO :2009-10-207      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr ».

**RÉS.NO : 2009-10-208      ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU  
1 OCTOBRE AU 16 OCTOBRE 2009**

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Saint-Joachim approuve et autorise le paiement des comptes pour la période du 1 au 16 octobre 2009 pour les chèques # 900470 à 900475 et les chèques # 900497 à 900524 pour un montant de 103 589,51\$. Ladite liste des comptes à payer fait partie intégrante des présentes comme si au long reproduite. »

**RÉS. NO : 2009-10-209      AUTORISATION DE SIGNATURES DE  
CHÈQUES –EFFETS BANCAIRES ET  
PAPIERS OFFICIELS POUR LA  
MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE monsieur le maire Marc Dubeau ainsi que mesdames Suzanne Cyr, directrice générale & secrétaire-trésorière et Sylvie Tremblay directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Joachim soient et sont autorisés par le conseil municipal à signer les chèques, effets bancaires ainsi que les autres papiers légaux et officiels de la Municipalité.

De plus, monsieur le maire, Marc Dubeau et madame Suzanne Cyr, directrice générale et secrétaire-trésorière sont également autorisés à signer pour retirer des fonds de la Caisse Populaire Desjardins Mont-Saint-Anne, soit à l'épargne, soit au capital social si cela est jugé nécessaire.

La présente résolution abroge toutes les autres résolutions antérieures ».

**RÉS.NO : 2009-10-210      MANDATER MARC DUBEAU MAIRE  
POUR ASSISTER AU GALA  
RECONNAISSANCE DE LA CÔTE-DE-  
BEAUPRÉ ET AU SOUPER BÉNÉFICE  
DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE  
LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par : Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal mandate le maire Marc Dubeau à assister gratuitement au Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré qui se tiendra le 29 octobre 2009 ainsi qu'au souper bénéfice du 25<sup>ième</sup> anniversaire du Centre d'Interprétation de la Côte-de-Beaupré au coût de 125,00\$ qui se tiendra le 22 octobre 2009 ».

**RÉS. NO : 2009-10-211      ENGAGEMENT FUTUR « MESURES  
FINANCIÈRES ADÉQUATES » PROJET  
HYDRO-CANYON**

ATTENDU la nouvelle Loi sur les compétences municipales qui attribue aux municipalités le pouvoir d'entreprendre la réalisation de petites centrales hydroélectriques sur leur territoire, à condition d'en assumer le contrôle;

ATTENDU la résolution numéro : 2009-09-21 confirmant la volonté de la municipalité de Saint-Joachim de se prévaloir de ces dispositions pour installer un telle centrale hydroélectrique dans les environs immédiats du Canyon Ste-Anne;

ATTENDU les démarches subséquemment accomplies pour donner suite au projet, conformément aux étapes du cheminement énoncé dans le « Guide » préparé à cet effet pour les municipalités par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU QU'un partenaire local a déjà fait connaître son intention de prendre une participation d'au moins 20% dans ledit projet;

ATTENDU QU'il y a lieu maintenant pour la municipalité de confirmer qu'elle prendra, une fois qu'elle sera assurée du projet, les dispositions financières adéquates pour être en mesure, comme l'exige la Loi, d'assurer le contrôle du projet Hydro-Canyon;

ATTENDU QUE cette information doit être consignée dans le dossier maintenant en voie de préparation pour le dépôt de la proposition de Saint-Joachim auprès Hydro-Québec.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de St-Joachim prenne, lorsque le projet lui aura été attribué, et après analyse du plan financier qui devra être déposé au préalable à la Municipalité par le chargé de projet, les mesures financières adéquates pour que son niveau de participation lui permette d'assumer le contrôle local du projet de concert avec un partenaire ».

**RÉS.NO : 2009-10-212      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE lever la séance extraordinaire du conseil municipal à 20h

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature approuve chacune des résolutions au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marc Dubeau, maire

---

Marc Dubeau, maire

---

Suzanne Cyr, directrice générale  
et secrétaire-trésorière